Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251219-DEL_2025_298-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 décembre 2025

Date de convocation : 03/12/2025 **Date d'affichage :** 03/12/2025	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 24 25

L'an deux mille vingt cinq, le neuf décembre, à 19 Heures 00, à la VIEUX-VY-SUR-COUESNON (salle des fêtes – Rue Yvonnick Laurent), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, ALMERAS Loïc, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, HENRY Lionel, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, DELABARRE Sylviane, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, MOREL Gérard, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal

Absents :
LOREE Michel, HAMON Carole

Absents ayant donné pouvoir :
VASNIER Pascal donne procuration à TAILLARD Yvon
JOUCAN Isabelle donne procuration à ALMERAS Loïc
KECHID Marine donne procuration à GUERIN Patrice
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
DUMAS Patrice donne procuration à MACE Marie-Edith
MESTRIES Gaëlle donne procuration à LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie
OBLIN Anita donne procuration à DUBOIS Jean-Luc
EON-MARCHIX Ginette donne procuration à BOUGEOT Frédéric
RICHARD Jacques donne procuration à MASSON Josette
BOURNONVILLE Noël donne procuration à HENRY Lionel
BLAISE Laurence donne procuration à HOUITTE Daniel

Secrétaire de séance : Monsieur DEWASMES Pascal

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251219-DEL_2025_298-DE

N° DEL_2025_298

Objet **Eau-Assainissement**

Assainissement Collectif - Approbation du Règlement de service

La Communauté de communes sera compétente en matière d'assainissement collectif sur 14 communes de son territoire à effet du 01/01/2026.
Sur ces communes des règlements de service distincts s'appliquent aux usagers et certaines communes ne disposaient pas de règlement de service.

Afin d'assurer un service identique à l'ensemble des usagers de son service, lors des différents COPIL et COTECH de préparation du transfert de compétence il a été convenu qu'un règlement de service unique serait établi dès le début de la compétence communautaire. Certaines modalités techniques et liées à la relations usagers ont ainsi fait l'objet d'échanges avant d'être formalisées dans le règlement de service proposé en annexe.

Ce règlement de service définit notamment :
- les catégories des eaux admises,
- les dispositions relatives à l'établissement des branchements, aux installations privatives et aux contrôles,
- les dispositions spécifiques relatives aux eaux usées non domestiques,
- les dispositions financières et juridiques,

Une information sur l'approbation de ce nouveau règlement de service sera portée sur le courrier d'information relatifs aux évolutions des services d'assainissement qui sera adressé à l'ensemble des habitants du territoire en décembre 2025.
Après approbation par le conseil communautaire, ce document sera disponible pour l'ensemble des usagers du service sur la page internet de la Communauté de communes, également disponible en version papier dans les locaux de la collectivité ou sur simple demande.

Monsieur le Président propose de valider le projet de règlement de service d'assainissement collectif (en annexe), pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2026 sur l'ensemble du service.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2224-7 à L.2224-12 relatifs aux services publics d'assainissement,

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les dispositions relatives à l'assainissement collectif et non collectif,

Vu le Code de l'Environnement,

Vu le projet de règlement de service du service public d'assainissement ,

Vu l'article les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné,

Considérant qu'il appartient à la collectivité compétente d'établir un règlement de service définissant les prestations assurées, les obligations des usagers, ainsi que les conditions techniques et financières de l'assainissement,

Considérant que ce règlement a pour objet de préciser les droits et obligations réciproques de la collectivité et des usagers du service,

Considérant qu'il y a lieu d'approuver ledit règlement afin qu'il puisse entrer en vigueur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**
Pas de participation : 10
GUERIN Patrice, BERNABE Valérie, KECHID Marine, GORIAUX Pascal, COUMAILLEAU Pascal, MASSON Josette, RICHARD Jacques, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence, HOUITTE Daniel

VALIDE le règlement de service du service d'assainissement collectif tel qu'annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-243500667-20251219-DEL_2025_298-DE

pour une entrée en vigueur au 1er janvier 2026,

PRÉCISE qu'une information sera faite à l'ensemble des usagers du service avant le 31/12/2025,

CHARGE le président de l'exécution du présent règlement de service.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 19/12/2025
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur DEWASMES Pascal

Le *19/12/2025,*
Le Président,
Claude Jaouen

